

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Automne 2023 – Lundi 08h30 à 11h29

Criminalités économiques

CRI-6228

Masarah Paquet-Clouston

m.paquet-clouston@umontreal.ca

DESCRIPTION DU COURS

Le séminaire « CRI-6228 – Criminalités économiques » comprend deux angles : un angle théorique et un angle pratique. Il vise tout d’abord à introduire les théories criminologiques développées jusqu’à ce jour pour comprendre ce type de crime. Sur le plan pratique, les étudiant(e)s sont appelé(e)s à travailler sur une problématique dont les grandes lignes sont déterminées par des organisations œuvrant dans le domaine de la prévention. Les résultats de ces projets seront partagés aux organisations.

RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE

À la fin de ce séminaire, les étudiant(e)s auront :

- Une connaissance et une vision critique des théories entourant la criminalité économique;
- Une idée des problématiques actuelles entourant ce type de crime et des différentes agences œuvrant dans le domaine de la prévention;
- Une expérience pratique à travers un projet de session effectué pour une organisation œuvrant dans la prévention de la criminalité économique.

À noter que le mode d’enseignement requiert **une participation active** des étudiant(e)s à travers la session.

ÉVALUATIONS

Les étudiant(e)s seront noté(e)s selon les évaluations :

Critère	Pourcentage	Date
1. Notes de réflexion (2)	20 % (2 x 10 %)	25 septembre et 2 octobre 2023
2. Contributions aux problématiques	15 %	En cours de session
3. Projet de session		Cours 8 à 12
Présentation du plan	10 %	Variable selon le sujet
Présentation orale des résultats du projet	15 %	Décembre (à déterminer)
Remise du rapport écrit	40 %	20 décembre 2023

1. Notes de réflexion (2 x 10 %)

Pour le cours sur la fraude occupationnelle (25 septembre 2023) et celui sur le crime corporatif (2 octobre 2023), les étudiant(e)s doivent soumettre sur Studium une note de réflexion d’une page. La note doit mettre en relation (discuter) un sujet abordé dans les lectures avec un exemple de cas réel. Les

étudiant(e)s devront présenter leur réflexion en cours (~5 min.). À noter que l'étudiant(e) se doit d'être critique et non pas seulement d'appliquer la théorie au cas.

2. Contributions aux problématiques (15 %)

Pour chacune des séances du **Bloc B** (séances approfondies sur des problématiques), dont l'horaire détaillé se trouve ci-dessous, les étudiant(e)s doivent partager un document (un article scientifique, une nouvelle journalistique, un site Web, un rapport, etc.) en lien avec la problématique. Le document doit être ensuite déposé sur Studium et présenté (~5 min.) en cours.

3. Projet de session

Les étudiant(e)s doivent travailler sur un projet dont les grandes lignes sont déterminées par des organisations œuvrant dans le domaine de la prévention de la criminalité économique. Les problématiques et les sujets associés sont divulgués dans le **Bloc B**.

Le projet de session peut être effectué seul ou en équipe de deux. Chaque problématique doit avoir été attribuée **au minimum** à un(e) étudiant(e) ou à une équipe. La répartition des sujets et des équipes sera effectuée lors des deux premiers cours.

3.1 Présentation du plan (10 %)

Lors du cours associé à la problématique d'un projet de session, le ou les étudiant(e)s doivent présenter un plan sommaire de leur projet. Une discussion de groupe s'ensuivra sur les avenues potentielles pour améliorer le projet. L'objectif est qu'ensemble, nous arrivions à ce que le résultat de chaque projet soit pertinent et intéressant pour les organisations participantes, tout en apprenant davantage sur celui-ci.

3.2 Présentation orale des résultats du projet (15 %)

Les étudiants devront également présenter le projet. La présentation sera notée selon : 1) la clarté du contenu; 2) le soutien visuel; 3) la capacité à synthétiser; 4) l'originalité; 5) le fil conducteur de la présentation (*overall flow*).

3.3 Remise du rapport écrit (40 %)

Chaque rapport sera partagé aux organisations participantes et représente 40 % de la note de l'étudiant(e). En ce qui concerne le format, chaque rapport doit contenir :

1. un résumé exécutif des résultats pertinents au début du rapport (maximum d'une page);
2. une introduction, le contenu et une conclusion, de même qu'une bibliographie avec un minimum de **dix** sources scientifiques.

Les rapports écrits seront notés selon : 1) l'effort global effectué pour répondre à la problématique étudiée; 2) la capacité de synthétiser; 3) la qualité et le professionnalisme du travail; 4) la pertinence du contenu; 5) les sources bibliographiques.

DÉTAIL DES SÉANCES

Cours 1 – Introduction (11 septembre 2023)

- Présentation du plan de cours, des projets de session et des organisations participantes

BLOC A – THÉORIES ET FONDEMENTS

Cours 2 – La criminalité économique et les agences de régulation (18 septembre 2023)

Lectures obligatoires :

- Nagels, C. (2016). Introduction : quand le crime économique contribue au développement des sciences sociales. *Criminologie*, 49(1), 5-14. Disponible : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2016-v49-n1-crimino02473/1036191ar.pdf>
- Naylor, R. T. (2003). Towards a general theory of profit-driven crimes. *British Journal of Criminology*, 43(1), 81-101. Disponible : <https://www.jstor.org/stable/23638918>

Cours 3 – La fraude occupationnelle (25 septembre 2023)

- Rappel : Première note de réflexion à soumettre (10 %)

Lecture obligatoire :

- Dorminey, J., Fleming, A. S., Kranacher, M. J., & Riley Jr, R. A. (2012). The evolution of fraud theory. *Issues in accounting education*, 27(2), 555-579. Disponible : <https://doi.org/10.2308/iace-50131>

Cours 4 – Le crime corporatif (2 octobre 2023)

- Rappel : Deuxième note de réflexion à soumettre (10 %)

Lecture obligatoire :

- Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). Corporate Organization and Criminal Behavior (Chapt. 3) in Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). *Corporate Crime* (1st ed.). Routledge. Disponible : <https://doi.org/10.4324/9781315080314>

Il n'y a pas de cours le 9 octobre (action de grâce) et le 16 octobre (semaine de relâche)

BLOC B – SÉANCES APPROFONDIES SUR LES PROBLÉMATIQUES

Chacune des séances suivantes représente une problématique en lien avec la criminalité économique qui est associée à un ou des projets de session.

- Rappel : Contributions aux problématiques (15 %). Pour chacune des séances suivantes, les étudiant(e)s doivent partager un document (un article scientifique, une nouvelle journalistique, un site Web, un rapport, etc.) en lien avec la problématique et remplir une fiche. Les deux documents doivent être ajoutés sur Studium et présentés brièvement (~5 min.) en cours.

Chacune des séances suivantes comprend trois parties :

1. Présentation générale de la problématique et discussion d'un texte associé à la problématique;
2. Présentation des documents partagés par chaque étudiant (~5 min. par étudiant(e));
3. Présentation d'une première ébauche du plan de travail pour les équipes abordant cette problématique (à travers divers sujets).

Cours 5 – L'intelligence artificielle : nouvel allié pour faciliter/contrer le crime à but lucratif? (23 octobre 2023)

En fin 2022, l'intelligence artificielle (IA), propulsée par les modèles de langages (« *large language models (LLMs)* »), a vu le jour. Cette nouvelle technologie génère du texte, du code de programmation et même de la musique ou de l'art visuel. Considérant la popularité croissante de cette technologie et sa capacité à transformer plusieurs sphères de la société, les prochaines années seront marquées d'innovations et de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, les analystes en prévention de la criminalité aimeraient savoir comment l'intelligence artificielle changera les crimes à but lucratif ainsi que la prévention de ceux-ci.

- *IA et fraude à l'investissement* : Revues des changements dans les modus operandi des fraudes suite à l'adoption de l'IA
- *Le piratage en contexte d'IA* : Revues des facteurs facilitant le piratage (ex. : rançongiciels) en contexte d'IA
- *Prévention du crime* : Comment l'IA peut aider à la prévention et aux enquêtes de fraudes?

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 6 – Au-delà des apparences : Prête-noms et traçabilité des bénéficiaires ultimes (30 octobre 2023)

Depuis mars 2023, le gouvernement du Québec maintient un registre des bénéficiaires ultimes, comme le Royaume-Uni et le Danemark. Un bénéficiaire ultime est une personne physique (ex. : un individu ou une entreprise) qui détient un droit sur une entreprise (revenus, actifs ou un droit d'influence). Ce genre de registre vise à augmenter la transparence sur les bénéficiaires ultimes d'entreprises, et ce, afin de mettre un frein à l'évasion fiscale et au blanchiment d'argent. Cependant, l'utilisation de prête-noms ou d'amalgame d'entreprises peut brouiller les pistes. Les analystes s'interrogent sur les meilleures pratiques, ainsi que sur les techniques pour contourner cette nouvelle politique.

- *Les meilleures pratiques à l'international* : revue des différents registres déjà établis, des avantages et des désavantages par rapport à celui du Québec
- *Prête-noms, Entreprises coquilles, etc.* : Revue des pratiques et techniques pour contourner ce type de registre

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 7 – Facilitateurs numériques et amplification de la fraude à l'investissement (6 novembre 2023)

La fraude à l'investissement représente une proportion importante des plaintes reçues par l'Autorité des Marchés Financiers dans les dernières années. De l'utilisation de cryptomonnaie à la création de stratagèmes de plus en plus sophistiqués, les fraudeurs réussissent à extorquer des milliers voire des millions de dollars. Le développement de faux sites de négociation donnant l'illusion de profitabilité aux victimes pendant un certain temps, et ce, pour soutirer encore plus d'argent, est une technique commune. Ces sites sont promus sur les réseaux sociaux, donnant ainsi l'apparence de légitimité. Les intermédiaires financiers

permettent également le transfert d'argent sans friction. Une question demeure donc : quels autres acteurs profitent de ce type de fraude? Qui sont ces facilitateurs de fraude?

- *Responsabilité partagée* : Cartographie des acteurs facilitateurs de fraude et des points d'intervention
- *Réseaux sociaux et dissémination de fraude* : Revue du rôle des médias sociaux ainsi que des initiatives de législations à l'international

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 8 – Repenser la responsabilité des pertes de fraudes (13 novembre 2023)

La fraude à l'ère numérique vise à influencer les individus à effectuer des actions sans leur pleine connaissance ou leur consentement éclairé, et ce, afin de soutirer de l'argent aux dépens de ceux-ci. Lors de ces stratagèmes, les individus finissent par partager leurs informations personnelles (ex. : réponses aux questions secrètes) et même parfois leur NIP ou encore le numéro associé à l'authentification à doubles facteurs. Ces informations sont considérées confidentielles par les banques et lorsque les individus les partagent, ils deviennent complices à la fraude. À ce moment, les banques peuvent refuser de rembourser les victimes. Les analystes se questionnent à savoir si ce genre de politiques devraient être reconsidérées.

- *Responsabilité bancaire face à la fraude* : Panorama des législations internationales sur le remboursement
- *Les banques devraient-elles rembourser?* Discussion sur le rôle des banques dans la prévention de la fraude, en considérant d'autres standards comme les cartes de crédit.

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 9 – L'action collective a-t-elle l'effet dissuasif recherché? (20 novembre 2023)

L'action collective a pour but d'inciter à la conformité au sein des entreprises tout en permettant à la société civile de s'organiser pour poursuivre une entreprise déviante et obtenir des dommages compensatoires ou punitifs. Cependant, les critiques de l'action collective mettent en avant les coûts judiciaires exorbitants, ainsi que les compensations souvent minimales versées aux consommateurs. Certains estiment aussi que les actions collectives empiètent sur ou dédoublent les fonctions des agences de régulation, qui sont, selon eux, en mesure d'imposer la conformité de manière plus efficace et moins coûteuse. Pourtant, l'action collective demeure un outil essentiel pour équilibrer le pouvoir entre les entreprises et les consommateurs.

- *Comment mesurer l'aspect dissuasif des actions collectives et des poursuites réglementaires?* Synthèse des connaissances sur les diverses techniques existantes pour mesurer la dissuasion en entreprise (ex. : comment les agences de régulations font-elles pour savoir que la dissuasion fonctionne? Cela s'applique-t-il au domaine des actions collectives)
- *Avantages vs inconvénients* : Comparaison entre la menace du processus réglementaire vs la menace d'actions collectives. Est-ce que l'effet dissuasif est le même pour les entreprises? Un processus est-il plus efficace que l'autre?

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 10 – Inclusion, diversité et équité pour prévenir le crime en entreprise (27 novembre 2023)

En 1939, Sutherland développait la théorie de l'association différentielle qui stipule que tout individu apprend à enfreindre la loi à travers les interactions, comme n'importe quel apprentissage social. En entreprise, le comportement délinquant s'apprend entre pairs. Par exemple, de Madoff à Lacroix, plusieurs

personnes ont participé ou toléré le comportement délinquant jusqu'à leur découverte. Afin de prévenir ce genre de comportement, des politiques antifraudes sont maintenant instaurées en entreprise, en plus de surveillance par les régulateurs externes. Une hypothèse récente, lancée par des analystes, stipule que des politiques d'inclusion, de diversité et d'équité pourraient prévenir ce genre de comportement.

- *EDI pour prévenir la fraude en entreprise*: Revue des théories en criminologie pour expliquer le comportement déviant en entreprise. Revue des arguments en faveur de l'EDI. Argumentaire : L'EDI peut-elle aider à prévenir le crime?

Rappel : N'oubliez pas de téléverser les documents associés à cette problématique sur Studium.

Cours 11 – Temps accordé à la rédaction du rapport final (4 décembre 202)

Cours 12 – Présentation du projet – date à déterminer.

Rappel : Date limite de la remise du rapport écrit : 20 décembre 2023 (40 %)

AVERTISSEMENTS

Retard : Selon la politique de l'École de criminologie, les travaux remis en retard sont pénalisés de 10 % le premier jour et 5 % par jour supplémentaire, incluant les jours fériés et les fins de semaine.

Plagiat : Le plagiat est non toléré et sera signalé à l'administration de l'École de criminologie ainsi qu'à la Faculté des Arts et Sciences de l'Université. Pour plus d'information sur ce que signifie le plagiat à l'Université de Montréal et les conséquences qui s'ensuivent, veuillez consulter le bureau de l'intégrité de l'Université : <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

RÉFÉRENCES

- Alm, J. (2019). What motivates tax compliance? *Journal of Economic Surveys*, 33(2), 353-388. <https://doi.org/10.1111/joes.12272>
- Amicelle, A. (2014). « Deux attitudes face au monde »: La criminologie à l'épreuve des illégalismes financiers. *Cultures & Conflits*, 94, 65–98. <https://doi.org/10.4000/conflits.18890>
- Amicelle, A. (2011). Towards a 'new' political anatomy of financial surveillance. *Security dialogue*, 42(2), 161-178. <https://doi.org/10.1177/0967010611401472>
- Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). Corporate Organization and Criminal Behavior (Chapt. 3) in Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). *Corporate Crime* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315080314>
- Cressey, D. R., & Finckenauer, J. (2017). *Theft of the nation: The structure and operations of organized crime in America*. New York: Routledge.
- Cressey, D. R. (1950). The Criminal Violation of Financial Trust. *American Sociological Review*, 15(6), 738. <https://doi.org/10.2307/2086606>
- Cressey, D. R. (1953). Other people's money; a study of the social psychology of embezzlement. Available at: <https://psycnet.apa.org/record/1954-06293-000>
- Cummings, R. G., Martinez-Vazquez, J., McKee, M., & Torgler, B. (2009). Tax morale affects tax compliance: Evidence from surveys and an artefactual field experiment. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 70(3), 447–457. <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2008.02.010>

- Deneault, A. (2012). *Offshore: Tax Havens and the Rule of Global Crime*. The New Press.
- Deshmukh, S., Geest, A., Gogel, D., Resas, D., & Sillaber, C. (2021). *Decentralized Finance: (DeFi) Policy-Maker Toolkit*. World Economic Forum. Retrieved August 18, 2022 from <https://www.weforum.org/whitepapers/decentralized-finance-defi-policy-maker-toolkit/>
- Dorminey, J., Fleming, A. S., Kranacher, M. J., & Riley Jr, R. A. (2012). The evolution of fraud theory. *Issues in accounting education*, 27(2), 555-579. <https://doi.org/10.2308/iace-50131>
- Dorminey, J. W., Fleming, A. S., Kranacher, M.-J., & Riley Jr., R. A. (2010). Beyond the Fraud Triangle. (Cover story). *CPA Journal*, 80(7), 16–23.
- Hampton, M. P., & Christensen, J. (2002). Offshore Pariahs? Small Island Economies, Tax Havens, and the Re-configuration of Global Finance. *World Development*, 30(9), 1657–1673. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(02\)00054-2](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(02)00054-2)
- Heath, J. (2008). Business Ethics and Moral Motivation: A Criminological Perspective. *Journal of Business Ethics*, 83(4), 595–614. <https://doi.org/10.1007/s10551-007-9641-8>
- Horodnic, I. A. (2018). Tax morale and institutional theory: A systematic review. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 38(9/10), 868–886. <https://doi.org/10.1108/IJSSP-03-2018-0039>
- Irwin, J., & Cressey, D. R. (1962). Thieves, convicts and the inmate culture. *Social problems*, 10(2), 142-155. <https://doi.org/10.2307/799047>
- Kou, Y., Lu, C. T., Sirwongwattana, S., & Huang, Y. P. (2004, March). Survey of fraud detection techniques. In *IEEE International Conference on Networking, Sensing and Control, 2004* (Vol. 2, pp. 749-754). IEEE.
- Lascoumes, P. (1996). L'illégalisme, outil d'analyse. *Societes Representations*, 3(2), 78–84.
- Le Maux, J., Smaili, N., & Ben Amar, W. (2013). De la fraude en gestion à la gestion de la fraude. Une revue de la littérature. *Revue française de gestion*, 39(231), 73–85. <https://doi.org/10.3166/rfg.231.73-85>
- Marian, O. (2018). Blockchain Havens and the Need for Their Internationally-Coordinated Regulation. *North Carolina Journal of Law & Technology*, 20(4), 529–568.
- Nagels, C. (2016). Introduction: quand le crime économique contribue au développement des sciences sociales. *Criminologie*, 49(1), 5-14. Disponible: <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2016-v49-n1-crimino02473/1036191ar.pdf>
- Naylor, R. T. (2003). Towards a general theory of profit-driven crimes. *British Journal of Criminology*, 43(1), 81-101. Disponible: <https://www.jstor.org/stable/23638918>
- Paquet-Clouston, M., Haslhofer, B., & Dupont, B. (2019). Ransomware payments in the bitcoin ecosystem. *Journal of Cybersecurity*, 5(1), <https://doi.org/10.1093/cybsec/tyz003>
- Paquet-Clouston, M., Romiti, M., Haslhofer, B., & Charvat, T. (2019, October). Spams meet cryptocurrencies: Sextortion in the bitcoin ecosystem. In *Proceedings of the 1st ACM conference on advances in financial technologies* (pp. 76-88). https://dl.acm.org/doi/abs/10.1145/3318041.3355466?casa_token=L-sH3HpnVWkAAAAA:h8oIFKUnGwXIDP_GoY1MH1VrjapVUH0v4ngWRVA73f4lfmdq5he_LdOBBd1jxDHf4gjte7umFboOIg
- Pluchart, J.-J. (2019). Le triangle de la fraude. *Vie & sciences de l'entreprise*, N°207(1), 83. <https://doi.org/10.3917/vse.207.0083>

- Ramamoorti, S. (2008). The Psychology and Sociology of Fraud: Integrating the Behavioral Sciences Component Into Fraud and Forensic Accounting Curricula. *Issues in Accounting Education*, 23(4), 521–533. <https://doi.org/10.2308/iace.2008.23.4.521>
- Schuchter, A., & Levi, M. (2016). The Fraud Triangle revisited. *Security Journal*, 29(2), 107–121. <https://doi.org/10.1057/sj.2013.1>
- Sigler, T., Martinus, K., Iacopini, I., & Derudder, B. (2020). The role of tax havens and offshore financial centres in shaping corporate geographies: An industry sector perspective. *Regional Studies*, 54(5), 621–633. <https://doi.org/10.1080/00343404.2019.1602257>
- Suh, J. B., Nicolaides, R., & Trafford, R. (2019). The effects of reducing opportunity and fraud risk factors on the occurrence of occupational fraud in financial institutions. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 56, 79–88. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcj.2019.01.002>
- Sutherland, E. H. (1940). White-Collar Criminality. *American Sociological Review*, 5(1), 1–12. <https://doi.org/10.2307/2083937>
- Sutherland, E. H., Cressey, D. R., & Luckenbill, D. F. (1992). *Principles of Criminology*. AltaMira Press.
- Vousinas, G. L. (2019). Advancing theory of fraud: The S.C.O.R.E. model. *Journal of Financial Crime*, 26(1), 372–381. <https://doi.org/10.1108/JFC-12-2017-0128>
- Wells, J. T. (2017). *Corporate fraud handbook: Prevention and detection* (Fifth edition). Wiley.
- Zucman, G. (2021). *The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens*. In *The Hidden Wealth of Nations*. University of Chicago Press. <https://doi.org/10.7208/9780226245560>